

## CONTRIBUTION N°11 :

### LES MAISONS PRÉEMPTÉES PAR LA METROPOLE, DANS LE BOURG D'EYSINES DEPUIS 2005 LAISSÉES EN L'ABANDON = DÉFIGURATION DU PATRIMOINE DU BOURG D'EYSINES

De 2008 à 2018 : 56 préemptions en 10 ans. Les **maisons anciennes** dans le bourg d'Eysines ont fait l'objet d'une préemption majoritairement par la Métropole (plus de 35 préemptions Métropole). Les motifs énoncés sur le cahier des préemptions, sont « réserves foncières » ou « mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat ». Ces raisons sont contestables.

Depuis plus de 15 ans, ces maisons, sont abandonnées et défigurent le bourg, dans le secteur sauvegardé autour des deux monuments historiques

Ces maisons figurent sur le cadastre napoléonien de 1811. **Malgré leur abandon volontaire, elles ne sont pas en ruine. Elles peuvent être restaurées. Elles représentent des logements vacants.**

**Exemples** de la dégradation du bourg avec ces maisons appartenant à la Métropole, dans le centre bourg et la rue principale du bourg :

- 1) 29, 31, et 33 avenue de la Libération (Photos n°1 et 2)
- 2) 27, avenue de la Libération, impasse du vieux puits (Photo n°3)
- 3) 8, rue du capitaine GUIRAUD (Photo n°4)
- 4) 89, avenue de la Libération (Photo n°5)
- 5) 91, avenue de la Libération (Photo n°6)
- 6) 11, 11Bis, rue Paranteau (Photos n°7) **STOP à leurs destructions envisagées**
- 7) Rue Jacques, Georges GIROL (Photos n°8).

Le P.A. D. D pose les principes suivants page 15 :

2.1. Orientation 1. Agir sur la qualité urbaine, en s'appuyant sur le patrimoine et les identités locales

2.1.6. Valoriser le patrimoine et les identités locales, pour une ville plus diversifiée et moins uniforme - Préservation des éléments patrimoniaux témoins de l'histoire du territoire et réutilisation dans les aménagements. - Développement d'une politique de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et bâti qu'il soit d'exception (site

UNESCO, Natura 2000) et bénéficiant de protections spécifiques ou « simple » témoin de l'histoire de l'agglomération. Ceci passe par un élargissement de l'inventaire et de la notion de patrimoine : inventorier les traces de l'histoire du territoire, des éléments remarquables au patrimoine modeste, ou aux éléments singuliers qui façonnent l'identité et les paysages des centralités périphériques, des périodes les plus anciennes au XXe siècle. - Prise en compte du patrimoine comme support de projet : faire projet avec les traces de l'histoire du territoire et du paysage (points de vue, épannelages, paysage urbain bâti et non bâti, ...). - Préservation du caractère et de la diversité des paysages naturels et urbains de l'agglomération dans la mise en œuvre des projets de développement. - Renforcement du rôle des centralités et maintien, par le traitement des espaces publics notamment, de leur identité. «.

Le dossier de concertation pour la 11<sup>ème</sup> modification du PLU3-1 précise : « *développer la ville sur elle-même ...en valorisant le patrimoine et les identités locales* » puis « *développer des actions d'amélioration du parc bâti existant* » (page 22).

**Notre association E. P. B. E demande :**

- 1) Le respect de ces principes dans le bourg historique du bourg.
- 2) La mise en vente des maisons préemptées à des particuliers, amoureux du patrimoine, à charge pour eux, de restaurer et valoriser le patrimoine.

Bien à vous Monique GUEDON Présidente  
Le 21 mai 2021

**Environnement et Patrimoine du Bourg d'Eysines**

Association Loi 1901 n° w332017931 – 13, rue Raoul DEJEAN 33320  
EYSINES

[sauvonslebourg@gmail.com](mailto:sauvonslebourg@gmail.com) ou [contact@sauvonslebourg.org](mailto:contact@sauvonslebourg.org)

[www.sauvonslebourg.org](http://www.sauvonslebourg.org)